



La Faculté de Droit de l'Université de Szeged

PROGRAMME DES COURS EN LANGUE ÉTRANGÈRE



2005



La Faculté de Droit de l'Université de Szeged

PROGRAMME DES COURS EN LANGUE ÉTRANGÈRE



Cette publication
a reçu le soutien des programmes européens
SOCRATES ET ERASMUS.

2005



Le Mot du Doyen



En tant que doyen élu pour trois ans, à partir du 1^{er} juillet 2002, je pense sincèrement que c'est une tâche à beaucoup de responsabilité et en même temps un grand honneur. Malgré le travail considérable à effectuer, la direction de cette institution où j'étais moi-même étudiant et, depuis plus de 20 ans, professeur m'est aussi un grand plaisir.

Dans la présente brochure nous souhaitons donner des informations relatives aux formations de langue étrangère à tous ceux qui nous honorent de leur attention. L'enseignement du droit a subi de changements importants au début des années 1990, après le changement de régime en Hongrie. D'une part, nous devons faire face à l'augmentation de l'effectif des étudiants, d'autre part nous devons aussi répondre aux défis de l'économie du marché et de l'Union européenne. Ces changements nous ont menés à créer et à développer sans cesse des formations en langue étrangère. Au niveau national, notre faculté était la première à créer des formations qui offrent aux étudiants la possibilité d'étudier les droits français, allemand et communautaire dans le cadre des cours dispensés par des professeurs étrangers.

Le programme Erasmus joue aussi un rôle important en permettant aux étudiants de poursuivre leurs études à l'étranger et de recevoir les étudiants des Universités partenaires. Ceux-ci, pour élargir leurs connaissances, peuvent participer à des cours proposés par notre faculté.

J'espère que cette brochure attirera l'attention de plus en plus d'étudiants étrangers, et contribuera à les attirer en Hongrie, et notamment à l'Université de Szeged. Je souhaite à tous ceux qui décideront de venir à Szeged un séjour agréable aussi bien du point de vue professionnel que privé. Nous tiendrons à ce qu'ils puissent garder un bon souvenir des habitants, des curiosités touristiques et des valeurs de notre pays.

SZABÓ Imre

*Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Szeged*



1. La ville de Szeged

Szeged se trouve près de la frontière sud du pays, sur les bords de la rivière Tisza. Une grande partie de la ville se trouve sur la rive droite, alors que Újszeged, un quartier résidentiel, occupe la rive gauche du fleuve. Szeged est le centre culturel et économique du sud-est de la Hongrie et une ville universitaire florissante, célèbre pour son théâtre en plein air. Le monument le plus remarquable du centre ville est la Tour médiévale Dömötör (Démétrius) et les imposantes tours jumelles de l'église votive (Dóm). L'église a été construite au début du vingtième siècle pour commémorer la renaissance de la ville après la grande inondation de la Tisza en 1879. Selon les normes hongroises, Szeged est une grande ville avec une population de 200.000 habitants. Le climat y est très agréable. La température moyenne de 11°C (52°F) est relativement plus élevée que dans le reste du pays. On appelle parfois Szeged « la ville du soleil ». En effet, l'ensoleillement annuel de la ville est en moyenne de 2000 heures.

Szeged et ses environs sont habités depuis la période romaine. Lors des grands mouvements migratoires des cinquième et sixième siècles, la région s'est trouvée sur le chemin de nombreuses tribus. En découle logiquement une richesse en sites archéologiques.

Szeged est classée parmi les villes royales libres en 1241; elle devient un centre monastique important vers la fin du Moyen Âge; au cours du 16^e et du 17^e siècles, la ville est occupée par les Turcs et leur sert de centre administratif.

La grande inondation de 1879, mentionnée plus haut, bien qu'elle ait détruit une grande partie de Szeged, s'est révélée être un bienfait pour la ville. En effet la reconstruction qui a suivi, avec l'aide de Vienne, Paris, Londres et d'autres villes européennes, a contribué à créer un modèle de ville moderne exemplaire de par son



organisation autour de grands boulevards et avenues. La ville prend un visage homogène mais préserve aussi l'aspect éclectique et le style Art Nouveau de nombreux bâtiments.

Szeged est le centre économique de la région et célèbre pour son industrie alimentaire, plus particulièrement pour le paprika et le salami. L'industrie du textile, la confection, l'exploitation de pétrole et de gaz font également partie des richesses de la région. Cependant, Szeged est davantage connue pour la richesse de sa vie culturelle, y compris ses établissements d'enseignement supérieur. Bien que la ville semble tranquille, elle est très cosmopolite. Le Centre International de Recherches Biologiques de l'Académie des Sciences de Hongrie financé par l'UNESCO, mais aussi d'autres institutions d'enseignement supérieur, abritent sous leur toit d'éminents chercheurs de tous horizons, et de nombreux étudiants étrangers.

L'Opéra de Szeged est le deuxième opéra de Hongrie. Les différents théâtres de la ville, les cinémas, les discothèques, les bords de la Tisza, les parcs, les bains thermaux, les piscines et les terrains de sport offrent une véritable palette de loisirs.



2. L'Université de Szeged

L'Université de Szeged succède à l'Université de Kolozsvár (Transylvanie), fondée en 1872. A la fin de la Première guerre mondiale, en accord

avec le traité de Trianon, la Hongrie a cédé la Transylvanie à la Roumanie et l'Université de Kolozsvár (Cluj, Roumanie) s'est vue déplacée à Szeged en 1921. Depuis le début, la ville de Szeged fait beaucoup d'efforts pour être un endroit idéal pour l'enseignement supérieur. De nombreux professeurs de grande renommée ont travaillé en son sein pendant l'entre deux guerres, dont le Prix Nobel Albert Szent-Györgyi, qui fut le premier à isoler la vitamine C, la puisant au paprika de Szeged. Après la Deuxième guerre mondiale, l'Université de Szeged fut la première à refunctionaliser. En 1951, l'Université de Médecine s'est vue séparée du reste de l'université devenant ainsi une institution indépendante. En 1962, l'Université de Szeged a pris le nom du grand poète hongrois József Attila, qui a étudié à l'université dans les années 20.

En 1991, les directeurs des établissements d'enseignement supérieur de Szeged ont signé un accord afin de s'unifier et de devenir un grand centre d'enseignement supérieur appelé Université de Szeged (SZTE).

Le 1er janvier 2000, la toute nouvelle université a été fondée. L'Université de Szeged est le digne successeur de l'Université de Médecine Albert Szent-Györgyi, de l'Université József Attila, et de l'École Supérieure de Pédagogie Juhász Gyula.

A l'heure actuelle, l'Université de Szeged comprend onze facultés: la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, la Faculté de Droit, la Faculté de Médecine, la Faculté de Pharmacie, l'École Supérieure de santé, la Faculté des Sciences, l'École Supérieure de Pédagogie Juhász Gyula, l'École Supérieure d'Agriculture, l'École Supérieure d'Industrie Alimentaire, la Faculté des Sciences Economiques et Commerciales et le Conservatoire.

Le Président est à la tête de l'Université et chaque Faculté est dirigée par un doyen.

Le nombre actuel d'étudiants est d'approximativement 25 000. Les loisirs et événements culturels abondent à SZTE.



3. La Faculté de Droit

L'Université de Szeged, successeur et continuateur des traditions de l'Université Ferenc József de Kolozsvár, fondée en 1872, a été refondée à Szeged en 1921, avec la Faculté de Droit fonctionnant depuis la création. Un effort séculaire de la ville a ainsi été réalisé car, jusque-là, la région du sud-est de la Hongrie ne disposait pas d'université. L'université qui suit les traditions humanistes des universités européennes est une communauté autonome de chercheurs et d'étudiants, elle se consacre au développement des sciences, assure la liberté de pensée et de recherche et l'acquisition de connaissances modernes répondant aux exigences du marché.

La Faculté de Droit a toujours compté beaucoup d'étudiants du fait que beaucoup de célèbres chercheurs ont accru la renommée de l'institution, comme par exemple le romaniste Pólay Elemér (1915-1988), l'historien du droit Bónis György (1914-1985), le spécialiste de droit international Búza László (1885-1969), le philosophe du droit Horváth Barna (1869-1973), la figure éminente du droit privé et du droit pénal Balás P. Elemér (1883-1947), le statisticien Horváth Róbert (1916-1993), le spécialiste de droit constitutionnel Kovács István (1921-1990), Martonyi János (1910-1981) qui a effectué des travaux remarquables dans le domaine du droit administratif, le spécialiste de droit des finances Meznerics Iván (1907-1988), le politologue Bibó István (1911-1979) et l'économiste Surányi-Unger Tivadar (1898-1973).



L'organisation actuelle de la Faculté

Le doyen, nommé pour trois ans, se trouve à la tête de la faculté. Au niveau de la direction de l'activité scientifique et de l'enseignement, il est assisté de deux vice-doyens, par l'Office du Doyen et du Service de la Scolarité. Le doyen et les vice-doyens sont élus par le Conseil de la Faculté, organe décisionnel principal, composé d'étudiants et d'enseignants élus.

La Faculté se compose de départements et d'instituts.

DÉPARTEMENTS:

Département de Droit agricole et de l'environnement

Département de Droit constitutionnel

Département de Droit pénal et de procédure pénale

Département de Philosophie et de Sociologie du Droit



Département d'Histoire du Droit
Département de Droit administratif et des finances
Département de Droit du Travail et de Droit Social
Département de Droit international et communautaire
Département de Droit international privé
Département de Droit civil et de procédure civile
Département de Politologie
Département de Droit romain
Département de Statistique et de Démographie

INSTITUTS:

Institut de Droit Comparé
Ecole Supérieure

Principales formations

FORMATION DES JURISTES:

L'activité la plus connue de la Faculté est la formation des juristes (en cursus normal et par correspondance), organisée selon le système des crédits. Plusieurs centaines d'étudiants, sélectionnés par un examen d'entrée, commencent leurs études chaque année. Les étudiants suivent des cours magistraux de droit, y compris la théorie et la pratique juridique, ainsi que des cours destinés à élargir leurs connaissances générales. Dans le cadre de la formation en cursus normal, les étudiants participent aussi à des travaux dirigés obligatoires et optionnels. A la fin de leurs études, après la soutenance du mémoire, les étudiants obtiennent le titre de docteur.

La formation par correspondance est assurée à Szeged et à Kecskemét, en coopération avec l'Université Calviniste Károli Gáspár.

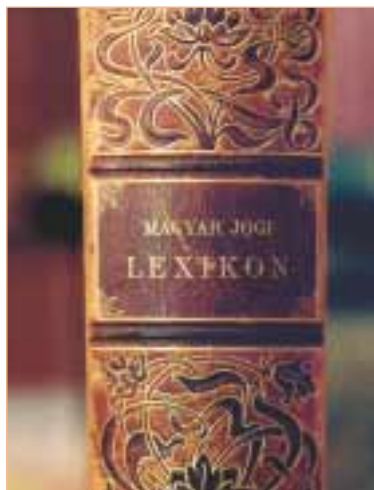
Pour les diplômés de l'École Supérieure d'Administration ou de l'École d'Officiers de Police, leurs études antérieures sont comptabilisées par la Faculté; ils ont la possibilité de terminer leurs études de droit en 8 semestres.

FORMATIONS EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Formation de droit français et communautaire:

La Formation de droit français et communautaire a débuté au début de l'année académique 1996/1997, en coopération avec l'Université de Paris X Nanterre. Conformément à la convention signée avec la Faculté de Droit de Nanterre, une formation de quatre semestres a commencé en septembre 1996 à laquelle a succédé en 1999 la formation actuelle de dix semestres en langue française. La mise en place de cette formation a été encouragée par une activité économique française de plus en plus croissante dans la région.

La formation s'étend à presque tous les domaines du droit français tout en mettant un accent particulier sur le droit communautaire. Les cours magistraux sont dispensés par les enseignants de l'Université de Nanterre,



tandis que les cours visant la connaissance approfondie de la langue française sont assurés en majeure partie par des lecteurs français.

A l'issue de la formation, les étudiants obtiennent le diplôme universitaire de Paris X qui leur permet de continuer leurs études en France. La formation est ouverte aux étudiants de la Faculté et aux diplômés.

Formation de droit allemand:

La Formation de droit des affaires allemand existe depuis l'année académique 1998/1999. Les étudiants suivent des cours dispensés en coopération avec l'Université de Potsdam, s'inscrivant dans une spécialisation en plus de leurs études supérieures à la Faculté de droit de Szeged. Les principales matières de sa thématique, englobant à peu près un volume horaire de 300 heures, sont le droit civil, le droit de l'assurance, le droit commercial et des sociétés, le droit français et européen de la concurrence, le droit fiscal, le droit d'exécution, le droit allemand et européen du travail, le droit des banques et le droit communautaire. Les cours sont dispensés par des enseignants allemands. A l'issue des études, les étudiants obtiennent le « Zeugnis ». Cette formation peut être également suivie par des diplômés.

FORMATION DOCTORALE (PHD)

Depuis la réforme du système d'évaluation scientifique, il est possible de participer à une formation doctorale de trois ans. Les étudiants admis dans cette formation peuvent obtenir une bourse. Outre leurs études, les étudiants participent aussi à l'enseignement et à la recherche. A l'issue de la formation et après avoir satisfait aux exigences de publication et à d'autres conditions prescrites, les étudiants peuvent soutenir leur thèse.

Cette formation comprend 10 programmes:

1. Histoire du droit et de la constitution
2. Droit constitutionnel, administratif et droit des finances
3. Etudes pénales
4. Droit civil (droit de la famille, droit civil, procédure civile, droit des sociétés)
5. Droit agricole, droit du travail et disciplines associées
6. Philosophie du droit et sociologie du droit
7. Droit international, droit international privé, droit communautaire
8. Politologie
9. Droit romain
10. Statistique, démographie, informatique juridique



4. Le programme ERASMUS

Les départements et les instituts de la Faculté entretiennent des relations avec plusieurs universités étrangères dans le cadre du programme Erasmus. Cette coopération permet aussi bien aux professeurs qu'aux étudiants d'élargir leurs connaissances et de participer aux formations et au travail des universités étrangères.

PARTENAIRES :

- du Département de Droit pénal et de procédure pénale:
Justus-Liebig Universität Giessen
Universität Leipzig
Aristotle University of Thessaloniki
- de l'Institut de Droit comparé:
Université Catholique de Louvain
Universität Potsdam
Université de Paris X Nanterre
Université François Rabelais, Tours
Université de Genève
- du Département de Droit du Travail et de Droit Social:
Université Montesquieu Bordeaux IV
- du Département de Politologie:
Aalborg University
- du Département de Droit romain:
Karl-Franzens-Universität Graz
Universität Salzburg
Universität Wien
Rheinische Friedrich-Wilhelms Universität Bonn
Johannes-Gutenberg Universität Mainz
Ludwig-Maximilians Universität München
Eberhard Karls Universität Tübingen
Universität Autònoma de Barcelona
Università degli Studi de Milano Bicocca
Università degli Studi di Verona



Cours dispensés à la Faculté dans le cadre du programme Erasmus:

DROIT COMPARÉ (BADÓ ATTILA)

Objectif du cours: présentation des principaux systèmes juridiques du monde et des bases de l'étude de droit comparée.

Après avoir présenté les principaux groupes et systèmes juridiques et la théorie du droit comparé, des analyses comparées d'institutions juridiques concrètes sont effectuées. Les étudiants peuvent approfondir leurs connaissances concernant les systèmes juridiques anglo-saxons, continentaux ou religieux; la rédaction d'une courte dissertation fait également partie des critères de l'obtention du crédit.



Principaux thèmes:

1. Problèmes théoriques du droit comparé.
2. Introduction aux systèmes juridiques anglo-saxons.
3. Le droit allemand
4. Le droit français.
5. Les systèmes juridiques religieux.
6. Droit civil comparé.
7. Droit pénal comparé.

Langue du cours: anglais, français, allemand

DROIT DES SOCIÉTÉS HONGROIS (PAPP TEKLA)

Objectif du cours: présentation des bases du droit des sociétés hongrois; comparaison avec les directives de l'Union Européenne relatives au droit des sociétés et avec le droit des sociétés des Etats membres.

Thématique du cours (la comparaison sera effectuée pour chaque sujet):

1. Le développement du droit des sociétés hongrois et sa compatibilité avec le droit communautaire
2. Les formes et les caractéristiques générales des sociétés hongroises
3. La fondation des sociétés hongroises
4. Organisation des sociétés hongroises; règles patrimoniales
5. La cessation des activités des sociétés hongroises
6. Les sociétés hongroises associant des personnes
7. Les sociétés hongroises associant des capitaux
8. Droit hongrois des konzern

Langue du cours: allemand, anglais



INTRODUCTION AU DROIT CONSTITUTIONNEL (TÓTH JUDIT)

L'objectif du cours est de présenter, de manière comparative, les fondements de l'ordre public hongrois, les collectivités locales, les sources du droit et les droits fondamentaux, dans le système constitutionnel hongrois en vigueur.

Thématique du cours: Bref historique du développement hongrois (constitution historique, loi fondamentale formelle, les réformes et le traité constitutionnel de L'UE); les valeurs constitutionnelles et les élections générales dans le droit en vigueur; séparation des pouvoirs; principaux organes publics; la législation et les sources du droit; le dualisme et le droit européen; les droits fondamentaux et leurs limites constitutionnelles.

Prérequis: connaissance de la constitution du pays d'origine (dans l'intérêt de la comparaison)

Langue de cours: anglais

INTRODUCTION AU DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE HONGROIS (HAJDÚ JÓZSEF)

Ce cours présente le rôle de la réglementation juridique et du système de protection sociale en Hongrie. Les questions de protection sociale et d'aide sociale sont examinées dans un contexte de développement à la fois politique, économique, et historique.

Dans le cadre de ce cours, l'objectif principal est de présenter les modes de protection et d'aide sociales, le développement du système de soins médicaux et de retraite, ainsi que la réglementation actuelle du Système de Protection Sociale Hongrois.

Dans la première partie du cours il s'agira de présenter les facteurs fondamentaux de la protection sociale: les modes d'aide et de protection sociale, les liens de la Protection Sociale avec le droit, le droit à la protection sociale, les personnes protégées, le financement des modes d'aide et de protection sociale. La deuxième partie présente la réglementation hongroise de la protection sociale: le versement des cotisations salariales, le montant des cotisations salariales, le versement et le montant des cotisations sociales, la revalorisation des cotisations sociales, les règles procédurales.

Langue de cours: anglais

INTRODUCTION AU DROIT DU TRAVAI (HAJDÚ JÓZSEF)

Objectif du cours: aider à l'acquisition des connaissances relatives aux questions théoriques et pratiques du droit du travail, ses règles positives et ses principes d'application. La thématique porte un intérêt particulier à l'intégration des normes internationales et communautaires du droit du travail dans le système juridique intérieur de la Hongrie.

Thèmes du cours: Définition de la notion du droit du travail. Détermination et réglementation du droit du travail. Naissance et évolution du droit du travail. Les questions fondamentales des droits du travail international et communautaire; leur impact sur le droit du travail hongrois. Dispositions générales du Code du travail. La notion, la détermination et les sujets du contrat de travail. Création du contrat de travail, contrat de travail. Modification du contrat. Les droits et les obligations de l'employeur et de l'employé. Temps de travail, temps de repos. La rémunération du travail. L'expiration et la cessation du contrat de travail I-II. Le système de la responsabilité dans le droit du travail. La responsabilité pour les dommages de l'employé. La responsabilité pour les dommages de l'employeur. Les règles particulières concernant les cadres. La notion,

le système et les sujets du droit du travail collectif. Les syndicats. Les négociations des partenaires sociaux. La convention collective. Le droit de participation des employés. Le système et les particularités des contentieux en matière de droit du travail. Actions directes dans le droit du travail (grève et lock-out). La réglementation particulière de la sphère publique. La réglementation du droit du travail (les procédés entrepris par les autorités de contrôle). Consultation.

Langue du cours: anglais

INTRODUCTION AU DROIT PÉNAL HONGROIS (NAGY FERENC)

Objectif du cours: introduction aux études pénales hongroises et à l'organisation judiciaire pénale.

Le cours est composé de trois blocs. Après un bref aperçu historique, la poursuite pénale, y compris les missions de la police, du Parquet, du juge d'instruction et du tribunal et le fonctionnement du système pénitentiaire sont traités. Les

principales questions de la partie commune du droit pénal constituent le deuxième bloc dans lequel les institutions juridiques hongroises, en comparaison avec les institutions d'autres pays sont présentés à l'aide de cas pratiques. La troisième partie du cours est consacrée à l'étude de la politique criminelle hongroise. Dans le cadre de cette partie seront traités les modèles de politique criminelle et les questions actuelles relatives à ce domaine. A la fin du semestre, les étudiants ont la possibilité de visiter la prison « Csillag » de Szeged.

Langue du cours: allemand.



INTRODUCTION AU DROIT PRIVÉ HONGROIS (JAKAB ÉVA)

Objectif du cours: introduction au droit civil hongrois en vigueur. Après l'analyse comparée et l'esquisse des racines historiques du Code civil, quelques sujets importants seront traités:

1. Actes déclaratoires unilatéraux
2. Défaut d'accomplissement de représentation en justice
3. Prescription
4. Enrichissement sans cause
5. Propriété, protection de la propriété, partie commune du droit des obligations
6. Défaut d'accomplissement et certains contrats
7. Responsabilité, garantie
8. Violation du contrat

Langue du cours: allemand





LA VOIE HONGROISE DE LA TRANSFORMATION: LES PRINCIPAUX CARACTÈRES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE HONGROISE (JÓZSA ZOLTÁN)

Objectif du cours: revue chronologique des changements politiques, économiques et juridiques étant à l'origine de la transformation fondamentale des institutions, de l'organisation et des tâches de l'Administration publique hongroise à partir de 1990.

L'examen du sujet commence par les circonstances de la naissance du système hongrois des collectivités territoriales puisque, d'une manière particulière, la création de l'administration démocratique a été entreprise d'abord au niveau local. On présente les résultats du fonctionnement du système des collectivités territoriales depuis

plus de dix ans, ainsi que le processus tendant à la création du niveau régional.

Le cours passe en revue les conceptions concernant la réforme du niveau intermédiaire de l'administration (organes décentralisés) et les éléments professionnels et politiques ayant joué un rôle dans le processus.

Enfin, tenant compte des changements de gouvernement tous les quatre ans, on en analyse les conséquences par rapport au système et aux missions des organes centraux. L'examen du sujet se termine par la récapitulation des particularités du système d'Administration publique hongroise.

Langue du cours: anglais

LES CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES DE LA PROCÉDURE CIVILE HONGROISE (KÖBLÖS ADÉL)

Le but du cours est de présenter aux étudiants les fondements du procès civil hongrois. Le cours se focalise sur la structure du code de procédure civile, en démontrant les modifications les plus récentes et celles à venir. Le cours donne une vue d'ensemble du procès civil ordinaire en Hongrie, et explique également la jurisprudence fondamentale.

Thématique prévue: les principes juridiques fondamentaux de la procédure civile, l'ordre judiciaire, l'organisation judiciaire, l'ordre des avocats, les notaires, les huissiers de justice, la justice, les demandes et les moyens de défense, la procédure devant les juridictions de première instance, les voies de recours, l'appel et les voies extraordinaires de recours, les services d'aide juridique, les frais de justice (dépens), les preuves, les procédures particulières

Langue de cours: anglais



LES RACINES ROMAINES DU DROIT PRIVÉ EUROPÉEN (JAKAB ÉVA)

Objectif du cours: étude des institutions juridiques de droit privé, dont les règles juridiques en vigueur peuvent être ramenées au droit romain antique. Le but est de faire prendre conscience des racines historiques des institutions juridiques et de souligner les solutions de codification analogues et divergentes. A l'intérieur de la thématique, la protection des consommateurs, la garantie légale, la garantie légale des vices de droit, la charge des risques, les opérations de crédit et les questions de possession seront principalement traités.

Langue du cours: allemand

5. Informations pratiques

Quand vous arrivez à Budapest...

De Budapest:

- **en train:** les trains partent de la gare Nyugati. Le voyage dure approximativement 2 heures, et il y a à peu près quatre trains InterCity (IC) par jour.
- **en bus:** les bus partent de la gare Népstadion et le voyage dure approximativement 3 heures.
- **en voiture:** prenez l'autoroute M5 jusqu'à Kiskunfélegyháza, puis la nationale 5.

Arrivée à Szeged:

- **en train:** la gare est à environ 2 kilomètres du centre ville. Pour aller à l'université et au centre, vous devez prendre le tramway 1.
- **en bus:** la gare des bus est proche du centre ville (Mars tér). Pour le centre, prenez les bus 70 et 71, ou les trolley 5 et 9.



Vos études et votre séjour à Szeged:

Si nous avons réussi à attirer votre attention et vous souhaitez venir à Szeged, adressez-vous au Service des Relations Internationales pour toute autre information relative au programme ERASMUS:

RESPONSABLE DES RELATIONS INTERNATIONALES:

Mme Gabriella Balog Molnár

Coordinnatrice officielle du programme Socrates/Erasmus

Tel.: +36 62 54 40 09

Fax: +36 62 42 08 95

E-mail: gbalog@rekt.u-szeged.hu



La Faculté de Droit de l'Université de Szeged

H-6720 Szeged, Tisza Lajos krt. 54.

Tel.: +36 62 54 41 97

Fax: +36 62 54 42 04

E-mail: ajtk.dekani@juris.u-szeged.hu

Pour plus d'informations voir le site de la Faculté:

www.juris.u-szeged.hu

Directeur de la publication: Dr. Szabó Imre, Doyen de la Faculté de droit

Maquette: Innovapress

Traduction: Gyivicsán Andrea, Saághy Flóra

Relecture: Eric Blin

Impression: Innovariant

ISBN 963 482 643 1